

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeur sont Monsieur et Madame VAN DER VEKEN - CLARKE demeurant Rue du Blanc Try 64 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Montagne d'Aisemont à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°981G, 981K, 983L.

Considérant que la demande concerne la construction d'une habitation type kangourou ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+2 à 4 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau extérieur de 6m00 ;
- L'ensemble du projet se compose de plusieurs volumes à toiture plate;
- Un parement en brique de ton clair au rez-de-chaussée et un crépi de ton clair aux volumes situés à l'étage et en partie au rez-de-chaussée ; des corniches et descentes d'eau zinc de teinte naturelle ; les menuiseries extérieures en aluminium de teinte noir; des seuils en aluminium de teinte noire et en pierre bleue ; le chemin d'accès est réalisé en empièchement ou en un autre matériaux perméable; des murs de soutènement en béton ;
- Une emprise au sol d'environ 310 m<sup>2</sup> ;
- Des emplacements de parkings (1 garage et 5 emplacements de parkings extérieur) ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 juin 2025 au 2 juillet 2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 5 juin 2025